

Quouah?

Des vétérinaires et des Maires
s'unissent pour agir ensemble ?

FORMATION « AGENTS MUNICIPAUX » :

REGLEMENTATIONS RELATIVES AUX CHIENS DANGEREUX ET PREVENTION DES RISQUES – CAPTURE

Renseignements et documents d'information sur le site :
www.jidentifiemonanimal.com

Public concerné :

- Conseillée aux agents municipaux et aux responsables des services juridiques
- Aux agents municipaux en charge des animaux et de la sécurité publique
- Aucun pré-requis n'est nécessaire

Objectifs visés :

Mise en Application des Lois sur les Animaux Dangereux et Errants (Articles 211 à 215 du Code Rural)

- Faciliter la gestion au quotidien du dossier des animaux dangereux et errants
- Prévenir les accidents sur la voie publique et domestiques
- Mieux protéger les administrés
- L'utilisation de contenus dynamiques vous permettra d'acquérir des connaissances concrètes et de développer un savoir faire
- Cette formation doit permettre:
 - d'expliquer l'objectif et l'intérêt des outils réglementaires
 - d'expliquer les notions de bases de l'agression chez le chien
 - de maîtriser les outils et dispositifs réglementaires dans toutes les situations quotidiennes impliquant un animal
 - d'utiliser les résultats de l'évaluation comportementale et de maîtriser l'application des préconisations de l'évaluateur
 - d'organiser la délivrance du permis de détention en fonction des différentes catégories de chien
 - d'utiliser les outils permettant l'identification d'un animal errant

Outils pédagogiques utilisés:

Formation théorique et pratique avec présentation vidéo et ateliers interactifs

- Le programme de cette formation dure 6 heures sur une même journée.
- Modalités d'apprentissage: 50% d'exposé et 50% d'ateliers pratiques.
- Document écrit synthétique distribué en fin de journée.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

Après les exposés, les participants répondront individuellement à un contrôle de connaissance qui bénéficiera d'une correction collective.



Programme mis en œuvre :

Présentation de la loi

- Objectifs et enjeux
- Catégories de chiens

Connaissances Scientifiques et Techniques

- Le chien agressif
- Le chien fugueur

Les outils et dispositifs réglementaires

- Le permis de détention
- L'évaluation comportementale
- La formation des maîtres
- L'identification
- Fourrière et mise en dépôt

Conduites à tenir

- Animal mordeur
- Animal errant
- Animal susceptible de représenter un danger
- Maltraitance sur animaux
- Conclusion: Devoirs des maîtres et pouvoirs des maires
- Présentation de l'outil Blue-Dog

Ateliers pratiques - Mises en situation

Tarif proposé par groupe de 10 à 30 personnes:

2500 Euro HT

(cout forfaitaire incluant les frais des intervenants, leurs déplacements et les supports pédagogiques remis en fin de séance)

Coût de la formation susceptible d'être prise en charge dans le cadre de la formation continue des adultes.

Pour toutes informations complémentaires:

joindre Sandrine Lyonnet au 06 81 34 88 70
s.lyonnet@sapv.fr
mairesetvetos@snvel.fr

**Une action proposée par le SNVEL à destination des Collectivités Territoriales
et**

dans Grandes Entreprises.

**Les Vétérinaires transmettent leurs connaissances pour une meilleure intégration du règne animal
dans Notre Quotidien.**

**AGISSEZ, ... utilisez Vos DIF pour valoriser au mieux la mise en œuvre
de
Votre Politique Animale.**

